



Mairie de Combs-la-Ville
Esplanade Charles de Gaulle
B.P. 116 - 77 385 Combs-la-Ville Cedex
Tel. : 01 64 13.16.00
Fax : 01 60.18.06.15

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : **AGENT DE SURVEILLANCE DE LA VOIE PUBLIQUE (H/F)**

DIRECTION GENERALE ADJOINTE
SERVICE : POLICE MUNICIPALE

I – DESCRIPTION DU POSTE

Missions principales

- Dans le cadre des missions d'ASVP, l'agent a compétence pour constater les contraventions prévues par la partie réglementaire du code de la route. Il est habilité à verbaliser les infractions à l'arrêt et au stationnement des véhicules. Dans ce cadre, le contrôle de la zone bleue est une priorité.
- Il est habilité également à effectuer les constatations liées à la police de l'environnement.
- L'agent assure également des missions de surveillance de la voie publique et des bâtiments publics en effectuant des patrouilles pédestres.
- L'agent peut, lorsque les circonstances l'exigent, être affecté à une mission de surveillance de point école.
- Il devra aider les enfants et leurs accompagnateurs à traverser au passage piéton au moment des entrées et sorties d'école.
- L'agent peut assurer également, en renfort des agents de police municipale, des missions de surveillance lors des manifestations organisées par la collectivité sur site fermé, indépendamment des patrouilles de PM.

Place dans l'organigramme

Placé sous l'autorité du chef de service de la police municipale → Adjoint au chef de service en son absence → Agent de surveillance de la voie publique

Activités principales

- Activités essentiellement de terrain liées aux missions de verbalisations du stationnement.
- Présence au poste de police pour les réunions d'équipe.
- Police de l'environnement.
- Police de la publicité.
- Opération tranquillité vacances, si levée de doute, l'intervention est assurée par les forces de l'ordre.
- Mettre en application les directives qui lui sont communiquées par ses responsables hiérarchiques.
- Faire preuve de discernement dans l'appréciation des situations de terrain et dans le relationnel avec les habitants.
- Qualité en cas de crime ou délit flagrant, d'appréhender l'auteur pour conduite à l'OPJ le plus proche.
- Tenue de l'accueil lors de l'absence de l'agent titulaire du poste.
- Intervenir en complémentarité avec les policiers municipaux, au travers de missions propres.

II – PROFIL DE POSTE

Savoir

Niveau Brevet des collèges souhaité.
Connaissance du cadre réglementaire se rapportant aux ASVP.

Savoir-faire

Capacités rédactionnelles.
Capacité de Discernement.
Aptitude à mettre en application le cadre réglementaire.
Intérêt porté à la fonction qui pourra le cas échéant ouvrir l'accès vers des perspectives d'évolution de carrière.

Savoir être

Sens du contact, des relations humaines et du travail en équipe.

Rigueur, qualité d'écoute et de discrétion.

Sens du service public – devoir de réserve.

Le candidat doit être en capacité de faire preuve d'une certaine diplomatie face à d'éventuelles contestations d'administrés et de la gestion des conflits en découlant.

Capacité physique à la marche et à la station debout.

III – CONTRAINTES SPECIFIQUES DU POSTE

Travail en équipe.

Port de la tenue réglementaire d'ASVP.

Travail basé essentiellement en extérieur quelles que soient les conditions météorologiques.

Patrouille à pied, vélo ou en véhicule administratif.

IV – NIVEAU DE RECRUTEMENT

Agent de catégorie C – Filière des adjoints techniques

V – CONDITIONS DE TRAVAIL ET AVANTAGES LOCAUX

Temps de travail : 37h30 minutes hebdomadaires

RTT : 6.5 jours

Congés : 32 jours

NBI OUI NON

Régime indemnitaire :

| GROUPE | INTITULE DU GROUPE | FONCTION CORRESPONDANTE | COTATION | PLAFOND ANNUEL | PART FIXE MENSUELLE DU RIFSEEP |
|---------------|---------------------------------|--|-----------------|-----------------------|---------------------------------------|
| C4 | Agents d'accueil, Agents | Agent de surveillance de la voie publique | 12/30 | 4.800 € | 190,00 € |

Part variable sur la base de l'entretien d'évaluation n-1

Prime annuelle.

Adhésion au CNAS

Protection sociale complémentaire (garantie maintien de salaire) = adhésion possible au contrat collectif Territoria

Mutuelle

Restauration municipale.

Véhicule : non

La présente fiche de poste est susceptible d'évolutions selon nécessités (missions et conditions de travail).

**Une lettre de candidature et un CV sont à adresser
à l'attention de Monsieur le Maire
via le lien « ENVOYER VOTRE CANDIDATURE » sur le site internet de la Ville**